

Des secrétaires au rabais?

Alors que le travail de bureau est l'un des «ghettos d'emploi féminin» les plus menacés par les changements technologiques, les secrétaires québécoises de l'an 2000 risquent de voir leur travail encore plus dévalorisé, s'il n'en tient qu'au ministère de l'Éducation du Québec.

En effet, des milliers d'étudiantes et de deux à quatre cents enseignantes pourraient être touchées par le projet du MEQ de transférer vers le secondaire le programme de Techniques de secrétariat actuellement offert au niveau collégial.

Aux dernières nouvelles (début août), aucune décision définitive n'avait encore été prise par le MEQ, rendu hésitant peut-être par le concert de protestations qu'a soulevé cette mesure dès son annonce, à l'automne 82.

La Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (CSN) et la Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep (CEQ), les enseignantes et étudiantes en Techniques de secrétariat, et le Conseil du statut de la femme ont dénoncé le projet. Selon ces organismes, il entraînera une «déqualification» des futures secrétaires et une pression à la baisse sur les conditions de travail et de salaire des secrétaires déjà sur le marché du travail. Sans compter les déclassements et les mises à pied de personnel ensei-

gnant.

Sous couvert d'un ajustement au «virage technologique» et aux missions spécifiques attribuées aux niveaux secondaire et collégial, le MEQ menace la qualité de la formation qui offre encore le plus d'emplois aux femmes.

À l'heure actuelle, cette formation est offerte aux deux niveaux d'enseignement, avec toutefois des différences significatives dans les contenus des programmes. Selon le MEQ, la formation de secrétaire devrait se donner au secondaire parce que cette fonction s'apparente à celle d'«ouvrier qualifié». Quant au Cégep, il offrirait un tout nouveau programme visant à former des «techniciens de gestion et d'organisation».

Il apparaît clairement, selon les documents du ministère, que ce nouveau programme ne s'adresse pas de façon privilégiée aux femmes. Au Conseil des collèges, qui s'oppose aussi au projet, on estime qu'il ne pourra être offert que dans cinq à huit collèges. C'est donc dire que la très grande majorité des étudiantes s'orientant vers le travail de bureau seront refoulées au secondaire où, pour un nombre égal d'années d'études,¹ les étudiantes recevront une formation professionnelle moins qualifiée. Il leur sera d'autant plus difficile de trouver un emploi.²

Les fédérations syndicales dénoncent aussi le projet, non seulement parce qu'il risque de réduire le nombre des enseignantes en secrétariat dans les collèges, mais aussi pour sa négligence complète des besoins des étudiantes et étudiants : «Le programme de secrétariat n'est que le premier visé dans cette opération de (...) drainage de clientèle vers le secondaire (...) Pour amoindrir les coûts, pour réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'entrée à l'université, pour satisfaire l'employeur en quête de personnel peu coûteux, on ajuste très étroitement la formation des jeunes aux besoins les plus à courte vue desdits employeurs.»

J.D. / LVR

Pour plus d'information, communiquez avec Nicole Fortin (CEQ), au 374-2151, ou Flavie Achard (FNEEQ), au 598-2241.

1/ Au secondaire, le programme en travail de bureau durera, semble-t-il, deux ans. Au Cégep, le programme actuel est de deux ans et demi.
2/ Selon Emploi et Immigration Canada, le taux de placement des diplômé-e-s de niveau collégial est de l'ordre de 90%, contre 70% pour les diplômé-e-s du secondaire.

“Miss Laval”

Au cours des quatre dernières années, les groupes populaires et syndicaux de Laval ont dénoncé le concours «Miss Laval». Ils dénonçaient aussi les organisateurs, les entreprises lavalloises qui en faisaient la commandite et les édiles municipaux qui se faisaient photographier avec «l'heureuse» élue signant le livre d'or de la ville.

L'an dernier, des indices sérieux laissaient croire que le concours subirait une dégringolade : la finale s'était déplacée du Sheraton à la Récréathèque ; les organisateurs avaient de plus en plus de difficultés à trouver des commanditaires. Cette année, on osait même espérer que le concours était mort sous l'avalanche des critiques.

Et pourtant non. La finale avait lieu à Laval à la fin d'août, et c'est l'Institut Marie-Papillon qui l'a organisée cette

année. Aussi l'A.C.E.F. de Laval a-t-il décidé de mener à nouveau campagne contre cette forme de sexisme, qui va entièrement à l'encontre de l'accès à l'égalité des femmes.

Dans son communiqué, l'A.C.E.F. cite quelques données sur la situation des femmes au Canada : trois femmes sur dix sont pauvres. Entre quinze et quarante ans, les femmes n'ont que la moitié du revenu des hommes ; au-delà, il tombe au tiers. Une femme chef de famille sur deux est pauvre. Une femme sur dix est régulièrement battue au Canada et on y viole une femme toutes les dix-sept minutes.

L'accès à l'égalité des femmes est loin d'être chose faite et l'A.C.E.F. de Laval estime que le changement passe notamment par la dénonciation répétée et continue des pratiques sexistes qui s'attaquent aux femmes.



L'A.C.E.F. de Laval invite tous les groupes ou individu-e-s à dénoncer le concours «Mlle Laval» : A.C.E.F. de Laval, tél : 663-3470.

J.D. / LVR